

FICHE DE SYNTHÈSE - Pesticides

Territoire d'action GP5 : **Anse d'Yffiniac**

Station de qualité : **04168256**

Magenta

Cours d'eau : **Urne**

Superficie du territoire d'action : 128 km²

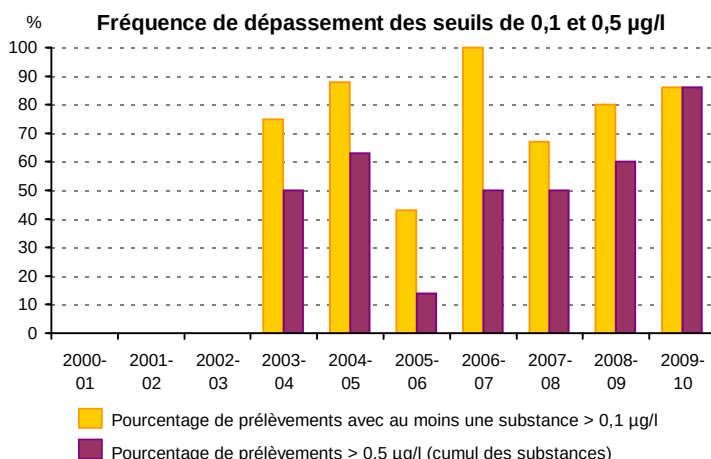
Superficie du bv du cours d'eau : 61 km²

Superficie du bv de la station : 48 km²

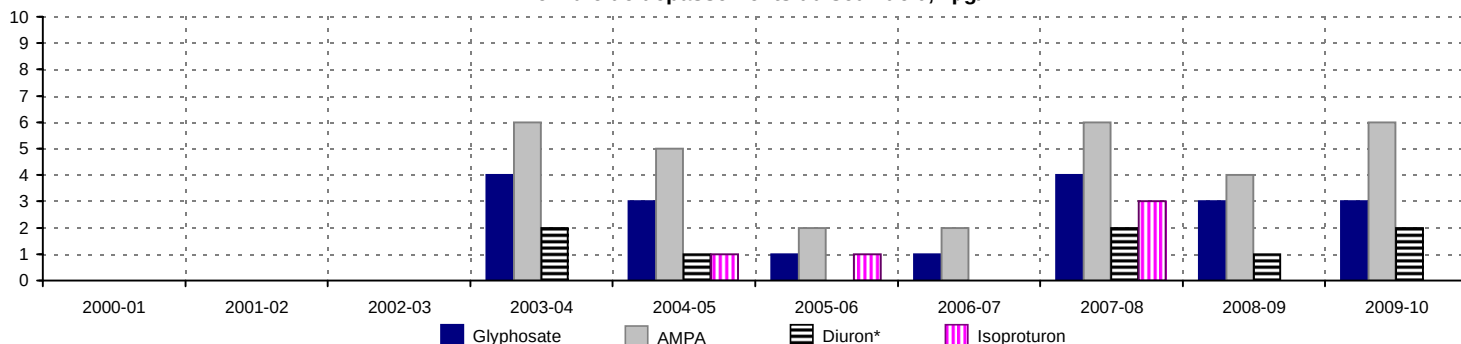
Sources de données : SIVOM de la Baie, ARS

Synthèse interannuelle

	2000-01	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Nb total de substances recherchées	0	0	0	24	81	92	28	77	37	32
Nb total de substances quantifiées	-	-	-	13	16	14	13	35	30	20
Nb de prélèvements	0	0	0	8	8	7	2	12	5	7
Nb de plvts avec au moins une substance > 0,1 µg/l	-	-	-	6	7	3	2	8	4	6
Nb de plvts > 0,5 µg/l (cumul des substances)	-	-	-	4	5	1	1	6	3	6
Concentration cumulée maximale (µg/l)	-	-	-	4	2,3	1,17	0,52	1,79	3,04	1,21
Nb de substances cumulées	-	-	-	5	3	8	7	14	14	10



Nombre de dépassements du seuil de 0,1 µg/l



Substances de plus fortes concentrations d'oct. 2000 à sept. 2009

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	39	29	25	2,1
Glyphosate	39	22	16	1,55
Dichlorprop*	33	6	2	1,33
Acétochlore	39	13	5	0,9
Diuron*	39	25	6	0,45
2,4-D	38	11	3	0,29
Bentazone	28	5	1	0,27
Sulcotrione	37	6	1	0,235
Isoproturon	39	10	5	0,21
Dichlormide*	2	2	1	0,21

Substances de plus fortes concentrations en 2009-2010

Substance	Recherches	Quantifications	Dépassements de 0,1 µg/l	Maximum (µg/l)
AMPA	7	7	6	0,46
Glyphosate	7	6	3	0,315
Diuron*	7	6	2	0,25
Métazachlore	3	3	1	0,195
Atrazine*	7	3	1	0,175
Métaldéhyde	2	2	1	0,12
2-hydroxy atrazine	7	6		0,06
Acétochlore	7	1		0,06
Triclopyr	7	2		0,06
Atrazine déséthyl	7	6		0,055

• Afin de compléter le suivi réalisé par le SIVOM de la Baie en 2007-2008, les données ARS disponibles ont été prises en compte. Elles respectent a priori le protocole de prélèvement après épisode pluvieux.

• Si sur l'ensemble de la période étudiée près de la moitié des prélèvements réalisés présente une concentration cumulée supérieure à 0,5 µg/l, cette proportion est nettement plus forte en 2009-2010 puisque 86 % des prélèvements sont concernés. La plus forte concentration cumulée atteinte cette dernière année est 1,21 µg/l en octobre, avec le cumul de 10 substances.

Le pourcentage annuel de prélèvements dont au moins une substance dépasse 0,1 µg/l est en général très élevé au cours de la période ; sa valeur est de 86 % en 2009-2010.

• 20 substances différentes ont été quantifiées au moins une fois en 2009-2010, avec un maximum de 10 dans 2 échantillons prélevés en octobre et novembre.

• Glyphosate / AMPA (métabolite du glyphosate) : Ces 2 substances sont fréquemment quantifiées et souvent au delà du seuil de 0,1 µg/l. Ainsi, en 2009-2010, la fréquence de dépassement de ce seuil est de 43 % pour le glyphosate et de 86 % pour l'AMPA.

Les maxima en glyphosate sont 0,32 µg/l en octobre pour l'année 2009-2010 et 1,55 µg/l en septembre 2009 sur l'ensemble de la période étudiée. Pour l'AMPA, ces maxima sont respectivement 0,46 µg/l en septembre 2009 et 2,1 µg/l en mars 2005.

• Diuron : Si les quantifications de cette substance sont fréquentes, les dépassements du seuil de 0,1 µg/l le sont beaucoup moins (fréquences annuelles inférieures à 30 %). Un tel dépassement a été observé à 2 reprises en 2009-2010, avec un maximum de 0,25 µg/l mesuré en octobre. Sur la période, le maximum a été atteint en avril 2008 avec 0,45 µg/l.

• Isoproturon : Cette substance a été peu quantifiée au cours du suivi et les dépassements du seuil de 0,1 µg/l sont rares. Comme en 2008-2009, aucun dépassement n'a eu lieu en 2009-2010. La plus forte concentration atteinte sur la période a été mesurée en septembre 2008 avec 0,21 µg/l.

• En 2009-2010, seules 3 autres substances ont été quantifiées à plus de 0,1 µg/l. Il s'agit de l'atrazine* (herbicide sélectif du maïs) à une concentration de 0,18 µg/l en septembre, le métazachlore (autre herbicide sélectif) à une concentration de 0,2 µg/l en novembre et du métaldéhyde (molluscicide) à une concentration de 0,12 µg/l également en novembre.

13 autres substances ont été quantifiées en deçà de ce seuil : 4 herbicides sélectifs du maïs (dont le métolachlore*) et 2 métabolites associés, 1 herbicide sélectif des céréales, 2 autres herbicides sélectifs, 1 herbicide de traitements généraux, 1 herbicide des zones non agricoles et 1 métabolite associé, ainsi qu'un fongicide.

• En raison de l'importante diversité de substances quantifiées, des fortes concentrations mesurées et des nombreux dépassements de seuils qui en découlent, la contamination du bassin versant de l'Urne par les pesticides peut être qualifiée d'importante.

* Substance interdite d'utilisation ou soumise à des restrictions d'usage